



Cap Solidarités

Association d'appui aux initiatives de solidarité
internationale en Nord - Pas de Calais

Charte éthique de l'association CAP SOLIDARITES

L'association, à but non lucratif, est née de l'initiative de partenaires qui s'inscrivent dans une logique de soutien et de coordination d'actions contribuant à renforcer les liens sociaux, à lutter contre les phénomènes d'exclusion et pour le respect des Droits de l'Homme définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ici et là-bas, en France comme à l'étranger.

Elle est un outil technique et méthodologique, au service de porteurs de projets, œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale et l'éducation au développement, en France et à l'étranger.

L'adhésion de ses membres à l'association témoigne de leur volonté de promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté, de partenariat actif, et de réciprocité, au travers de leurs projets.

L'association a pour but d'être :

- un lieu ressources par la mise à disposition de multiples services et compétences en information, aide au montage de projets, formation, transport, logistique, stockage...
- un lieu d'échanges et de liaison entre les acteurs de solidarité nationale et internationale, afin de partager expériences et informations pour le bénéfice collectif.

Les principes de transparence, de dialogue, de mutualisation et d'entraide doivent prévaloir dans les relations entre ses membres.

L'association s'engage à soutenir des projets qui agissent dans le plus grand respect des populations concernées, et qui encouragent leur participation, en les intégrant comme partenaire.

Soucieuse du bon déroulement des actions qu'elle appuie, l'association attache un grand intérêt à ce que des partenariats et des relais locaux identifiables soient établis.

Elle recherchera, dans ce but, le meilleur usage des dons et la garantie de leur juste utilisation.

Cap Solidarités agira en toute indépendance idéologique et politique, par rapport à toute association, institution, parti, religion ou syndicat.

Les membres de l'association s'engagent à agir sans discrimination de nationalité, de lieu, de sexe, de religion et de culture.

L'association s'engage à une totale transparence et rigueur financière.

Cap Solidarités conservera son caractère d'engagement volontaire privé. Chaque personne ou structure adhérente reste responsable de ses actions ou de ses carences, ainsi que de la réalisation des ses objectifs.

Chaque membre de Cap Solidarités, permanent ou non, salarié, indemnisé ou bénévole, a choisi de se joindre à l'association pour participer à la réalisation des ses objectifs dans le cadre des principes ici exposés, et des règles de fonctionnement (cf. règlement intérieur).

Le recours et la participation aux activités et aux services de Cap Solidarités impliquent l'acceptation pleine et entière de cette charte.